

## *Conseil Municipal de Saint Rémy*

### *Le 08 avril 2022 à 19h00*

---

#### *Présents :*

AUBERT Gaëlle  
BLANC Christophe  
CHEVALLIER Hélène  
VALENTINO Patricia

CHEVAT Jean-Michel  
LAURENSON Christophe  
LEBLANC Sylvie  
MALLET Christophe

MENEGAUX Gilles  
MOREL DIT BEAUREGARD Loïc  
POTHIER Françoise

#### *Excusés :*

CHAPUIS Sylviane a donné pouvoir à Christophe MALLET  
DUCHATEAU Aurélie a donné pouvoir à Gaëlle AUBERT  
Patricia Valentino a donné pouvoir à PUITIN Florian

*Absent :* Jean-Yves Baré

\* \* \*

Ouverture de la séance à 19h00  
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AUBERT.

#### **Sommaire**

Approbation : des procès-verbaux des 11 mars et 01 avril 2022 .....	1
Délibération : Proposition d'honoraire et prestations du Cabinet CAILLAUD INGENIERIE pour les travaux de la réfection de la toiture et rénovation énergétique des trois salles de l'Ecole .....	2
Délibération : Validation du rapport d'analyse des offres et choix des entreprises pour chaque lot concernant les travaux de la réfection de la toiture et rénovation énergétique des trois salles de l'Ecole .....	2
Délibération : Révision du montant des chèques cadeaux pour le personnel communal en fin d'année .....	4
Questions et informations diverses.....	4

#### *Approbation : des procès-verbaux des 11 mars et 01 avril 2022*

---

M Le Maire rappelle que lesdits procès-verbaux ont précédemment été envoyés à tous les élus pour relecture et que les remarques et corrections ont été prises en compte.

#### **Approbation à l'unanimité**

## ***Délibération : Proposition d'honoraire et prestations du Cabinet CAILLAUD INGENIERIE pour les travaux de la réfection de la toiture et rénovation énergétique des trois salles de l'Ecole***

---

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre avait été conclu avec le bureau d'étude BC2F. Ce dernier avait pour mission :

- La rédaction d'un dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
- La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- L'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
- L'assistance aux opérations de réception des travaux (AOR)

Il s'est avéré que BC2F n'a pas respecté les délais et ce malgré de nombreuses relances par téléphone et par mail. Pour cette raison, Monsieur le Maire leur a adressé un courrier pour dénoncer le contrat.

Monsieur Le Maire explique qu'il a été demandé au Cabinet Caillaud ingénierie d'établir une proposition d'honoraires pour nous accompagner dans notre projet de travaux sur le site de l'école. Cette proposition contient la décomposition de la mission confiée, ses limites et un retro-planning. Elle a été communiquée à chaque élu en vue du présent conseil.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil s'ils souhaitent entériner cette proposition. Il précise que Jean-Michel CHEVAT étant employé de ce cabinet ne participera pas au vote.

### **Approbation :**

**Le conseil entérine la proposition à l'unanimité.**

## ***Délibération : Validation du rapport d'analyse des offres et choix des entreprises pour chaque lot concernant les travaux de la réfection de la toiture et rénovation énergétique des trois salles de l'Ecole***

---

Monsieur Le Maire explique qu'un DCE a été publié afin de trouver des entreprises pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'Ecole et la rénovation énergétique des trois salles de classe. Ce DCE a fait l'objet des publicités légales. Les travaux à réaliser ont été décomposés en trois lots :

- ✓ Lot n°1 : charpente-couverture-zinguerie
- ✓ Lot n°2 : plâtrerie-peinture-plafonds suspendus
- ✓ Lot n°3 : électricité

Afin de pouvoir comparer les offres au plus juste, le règlement de consultation prévoyait des critères et pondérations prenant en compte la qualité de l'offre technique et le montant de l'offre pour chaque lot. Plusieurs entreprises ont répondu dans les délais légaux. Le Cabinet CAILLAUD INGENIERIE a rédigé un rapport d'analyse des offres permettant de classer les offres des entreprises par lot.

Monsieur Le Maire rappelle que le rapport d'analyse des offres a été adressé à chaque élu en vue du présent conseil. Il soumet au vote la validation de ce rapport et en rappelle, pour mémoire, les éléments suivants :

- Lot n°01 : Charpente – couverture – zinguerie :  
3 offres : FIGUET, BOURDON, GIROD MORETTI

- Lot n°02 : Platerie – peinture – plafonds suspendus  
2 offres : ARDITO JACQUET, JUILLARD

- Lot n°03 : Electricité  
1 offre : FLOW ELEC

En vertu de l'analyse, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour chaque lot.

INTITULE DU LOT	Montant estimation en Euros H.T	Entreprises moins-disantes	Montant de l'offre en Euros H.T.
LOT N° 01 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	100 000,00 €	FIGUET	97 296,50 €
PSE : Remplacement de la zinguerie.	10 000,00 €		9 119,00 €
LOT N° 02 - PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS SUSPENDUS	31 000,00 €	ARDITO JACQUET	27 710,00 €
LOT N° 03 - ELECTRICITE	9 000,00 €	FLOW ELEC	7 178,25 €
<b>TOTAL (AVEC PSE) H.T =</b>	<b>150 000,00 €</b>		<b>141 303,75 €</b>
T.V.A. 20%	30 000,00 €		28 260,75 €
<b>TOTAL € T.T.C.</b>	<b>180 000,00 €</b>		<b>169 564,50 €</b>

Florian PUITIN : Les travaux pourront-ils être réalisés cet été ?

Christophe MALLET : Dans un premier temps, nous devons informer les entreprises qui n'ont pas été retenues. Elles auront 10 jours pour émettre des contestations. Dans un second temps, on notifiera notre décision aux entreprises retenues. Nous pourrions alors voir avec elles le planning de réalisation des travaux. Les délais et la période de réalisation des travaux sont des conditions imposées dans notre appel d'offre. Il ne devrait donc pas y avoir de problème pour cet été. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri de problèmes d'approvisionnement ou de l'évolution de la situation sanitaire.

Le résultat de l'appel d'offre est très satisfaisant, non seulement des entreprises ont répondu pour chaque poste proposé mais en plus nous ne dépassons pas le montant que nous avons budgétisé.

### Approbation :

Le conseil valide à l'unanimité le rapport d'analyse des offres avant négociations établi en date du 28 mars 2022.

Le Conseil décide de retenir la PSE (Prestation supplémentaire éventuelle) pour le lot 1 correspondant à la reprise complète de la zinguerie au niveau de la toiture de l'école.

## Délibération : Révision du montant des chèques cadeaux pour le personnel communal en fin d'année

---

Monsieur le Maire explique que tous les ans des chèques cadeaux sont remis au personnel communal.

Après un moment de discussion, Mr Le Maire ajourne ce point qui sera représenté à un prochain conseil municipal.

**Ajournement : accord à l'unanimité**

## Questions et informations diverses

---

### Informations diverses

#### **La gestion du cimetière :**

- Les documents administratifs relatifs à chaque concession ont été numérisés, la Mairie ne disposant jusqu'ici que de version papier.
- L'informatisation des données : Le SIEA propose un logiciel de gestion des concessions : Outil R'cim en lien avec X'map.

Ce logiciel permet de:

- ✓ Gérer administrativement les concessions et les mouvements de corps
- ✓ Générer les courriers nécessaires à la gestion des concessions (exemple : Avis d'échéance...)
- ✓ Gérer les reprises des concessions perpétuelles ou temporaires •
- ✓ Localiser un emplacement d'après un nom de défunt •
- ✓ Visualiser l'ensemble des emplacements selon leur état Utilisateurs : L'ensemble des élus et agents communaux ou bureaux d'études en charge du cimetière

R'cim est mis à disposition des collectivités qui ont numérisé le plan de leur cimetière en tenant compte d'un Cahier des Charges type. Un géomètre est intervenu sur notre commune dernièrement à cette fin.

- A compter du 1<sup>er</sup> juillet, les produits contenant des pesticides ne pourront plus être utilisés pour l'entretien du cimetière. Il convient donc de chercher une solution en collaboration avec les agents techniques. Plusieurs possibilités sont à l'étude.

**Distribution des sacs poubelles** : Elle aura lieu les 16 et 17 septembre 2022.

**Archivage** : L'archivage des documents de la mairie est en cours. Il est effectué par un agent du Centre De Gestion de l'Ain (CDG 01).

#### **Antennes Bouygues :**

Bouygues Télécom effectue un réaménagement de son réseau à travers le remplacement des 3 antennes 4G existantes et l'ajout de 3 nouvelles antennes 5G implantées sur les châteaux d'eau de St Rémy. Ces châteaux appartiennent au Syndicat Eau Veyle Reyssouze Vieux Joncs

(SVRVJ). Un dossier d'information est consultable à la Mairie. Bien que le conseil municipal se pose des questions, il est compliqué de s'opposer ou de faire modifier cet aménagement.

Le prochain conseil est fixé au 13 mai 2022 à 19h00 en salle du conseil.

Monsieur Le Maire clos la séance à 20h00

\* \* \*

Signatures :



